



Conseil des affaires générales **Bruxelles, le 25 janvier 2022**

Présidence: Clément Beaune, secrétaire d'État français chargé des affaires européennes

La session débutera à 10 heures.

Une conférence de presse aura lieu à l'issue de la session, en tout début d'après-midi.

La présidence française présentera ses priorités pour le semestre au cours d'une session publique.

Les ministres tiendront un débat d'orientation, également en session publique, sur le paquet législatif "renforcement de la démocratie et intégrité des élections".

La présidence effectuera un point d'information sur la conférence sur l'avenir de l'Europe.

Les ministres feront le point sur la coordination au niveau de l'Union européenne dans le cadre de la COVID-19.

Ils auront également un échange sur les relations entre l'Union européenne et le Royaume-Uni.

* * *

[Page consacrée à la session du Conseil des affaires générales, 25 janvier](#)

[Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo](#)

[Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG 4\), et galerie de photos.](#)

* * *

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Priorités de la présidence française

La présidence française présentera ses priorités pour le semestre au cours d'une session publique.

[Priorités](#)

Paquet "démocratie et intégrité des élections"

Les ministres tiendront un débat d'orientation en session publique sur le paquet législatif "renforcement de la démocratie et intégrité des élections", présenté par la Commission le 25 novembre 2021.

Le paquet comprend les propositions législatives suivantes:

- une proposition de règlement sur la transparence de la publicité à caractère politique;
- une proposition de mise à jour du règlement sur le statut et le financement des partis politiques européens;
- deux propositions de mise à jour des directives sur le droit de vote des citoyens résidant dans un État membre dont ils ne sont pas ressortissants. Dans sa communication accompagnant le paquet, la Commission a annoncé un mécanisme commun de résilience électorale.

Ce paquet législatif vise à assurer des élections libres et régulières, un débat public ouvert, et à rendre le monde numérique plus responsable, ainsi qu'à mieux protéger notre démocratie et nos processus électoraux face aux tentatives d'ingérence et de manipulation de l'information.

L'élément le plus innovant est le **règlement sur la transparence et le ciblage de la publicité à caractère politique**. La proposition vise à "mettre de l'ordre dans des méthodes opaques et non transparentes". Un de ses éléments est l'obligation de rendre plus transparentes les techniques de ciblage et d'amplification politiques. Le nouveau principe "expliquer ou restreindre" met en évidence la philosophie qui sous-tend les nouvelles règles de transparence: "la liberté d'expression ne saurait être un droit d'offenser". L'objectif est de mettre en œuvre le règlement d'ici les élections européennes de 2024.

La refonte du **règlement sur les partis et fondations politiques européens** vise à faciliter les interactions des partis politiques européens avec leurs partis membres nationaux et par-delà les frontières, à accroître la transparence, en particulier en ce qui concerne la publicité politique et les dons, à réduire les charges administratives excessives et à accroître la viabilité financière des partis et fondations politiques européens. Ici aussi, l'objectif est de mettre en œuvre la refonte d'ici les élections au Parlement européen.

La mise à jour des règles actuelles de l'Union européenne concernant les citoyens de l'Union résidant dans un État membre dont ils n'ont pas la nationalité – et leur droit de vote et d'éligibilité aux élections européennes et municipales fait également partie de ce paquet législatif. L'objectif est de soutenir une participation inclusive et non discriminatoire aux élections au Parlement européen de 2024 et aux élections municipales dans l'ensemble de l'Union européenne.

Il est par ailleurs prévu que le Parlement européen adopte une nouvelle proposition sur la loi électorale au premier trimestre de 2022.

[Proposition de règlement relatif à la transparence et au ciblage de la publicité à caractère politique](#)

[Proposition de règlement relatif au statut et au financement des partis politiques européens et des fondations politiques européennes \(refonte\)](#)

[Proposition de directive fixant les modalités de l'exercice du droit de vote et d'éligibilité aux élections au parlement européen pour les citoyens de l'Union résidant dans un État membre dont ils ne sont pas ressortissants \(refonte\)](#)

[Proposition de directive fixant les modalités de l'exercice du droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales par les citoyens de l'Union résidant dans un État membre dont ils n'ont pas la nationalité \(refonte\)](#)

[Protéger l'intégrité des élections et promouvoir la participation démocratique \(communication\)](#)

Conférence sur l'avenir de l'Europe

La présidence informera le Conseil sur l'état d'avancement des travaux concernant la conférence sur l'avenir de l'Europe, les derniers développements intervenus et les perspectives en la matière. Un calendrier modifié a été adopté pour tenir compte des retards induits par la situation sanitaire.

Les ministres auront notamment l'occasion d'échanger leurs points de vue, y compris sur les premières séries de recommandations des panels de citoyens européens qui continuent de se réunir, après la plénière des 21 et 22 janvier.

Sous réserve de l'évolution de la situation épidémiologique, les panels devraient achever leurs travaux d'ici la fin de février 2022, avec des séances plénières en mars et en avril. La présidence française envisage une conclusion politique de l'exercice le 9 mai par les trois co-présidents.

Les résultats finaux de la conférence seront présentés dans un rapport qui sera adressé par le Conseil exécutif à la présidence conjointe (à savoir les présidents du Parlement, du Conseil et de la Commission). La déclaration commune engage les trois institutions à examiner "rapidement comment donner suite efficacement à ce rapport, chacune dans les limites de sa propre sphère de compétences et conformément aux traités."

Le Conseil prévoit que les résultats de la conférence devraient faire l'objet d'un rapport au Conseil européen en 2022.

La conférence sur l'avenir de l'Europe vise à associer les citoyens à un large débat sur ce que sera l'avenir de l'Europe au cours des dix prochaines années et au-delà, compte tenu notamment de la pandémie de COVID-19.

Le 10 mars 2021, le Conseil, le Parlement européen et la Commission ont signé une déclaration commune qui définit les objectifs, la structure, le champ et le calendrier de la conférence. La conférence a été officiellement inaugurée le 9 mai 2021 à Strasbourg, après le lancement de sa plateforme numérique le 19 avril 2021. Un certain nombre d'idées et d'événements ont déjà été publiés sur la plateforme.

[Conférence sur l'avenir de l'Europe](#)

COVID-19: coordination au niveau de l'Union européenne

Les ministres feront le point sur la coordination au niveau de l'Union européenne dans le cadre de la COVID-19.

La poursuite de la circulation du variant Delta et la propagation rapide du variant Omicron restent préoccupantes. Dans ce contexte, les campagnes de vaccination, y compris l'administration des doses de rappel, doivent se poursuivre de manière urgente. Il faut notamment s'attaquer à la réticence à la vaccination et à la désinformation concernant les vaccins.

La présidence a l'intention de faire avancer les travaux sur les recommandations du Conseil concernant les déplacements vers l'Union et en son sein. Le Conseil des affaires générales sera invité à adopter une recommandation révisée sur les déplacements au sein de l'Union européenne. Les travaux relatifs à la révision de la recommandation sur les déplacements vers l'Union européenne, en provenance des pays tiers, se poursuivront.

Par ailleurs, le 10 janvier, un consensus s'est dégagé dans le cadre de l'IPCR pour désactiver le frein d'urgence imposé fin novembre aux sept pays d'Afrique australe du fait de l'émergence du variant Omicron.

En ce qui concerne le partage des vaccins, en mai 2021, le Conseil européen a fixé l'objectif consistant à faire don d'au moins 100 millions de doses avant la fin de l'année. L'objectif a ensuite été porté à 250 millions de doses et l'Équipe Europe a tenu cet engagement à la fin de 2021. L'engagement a ensuite été pris de partager 700 millions de doses d'ici le milieu de l'année 2022. Les États membres ont d'ores et déjà livré plus de 255 millions de doses de vaccin dans le monde, mais les dons et la livraison de vaccins peuvent et doivent être accélérés.

[Pandémie de coronavirus COVID-19: la réaction de l'UE \(informations générales\)](#)

[COVID-19: déplacements au sein de l'UE \(informations générales\)](#)

[COVID-19: déplacements vers l'UE \(informations générales\)](#)

Relations entre l'UE et le Royaume-Uni

Les ministres feront le point sur les relations entre l'UE et le Royaume-Uni.

Ils évoqueront la mise en œuvre de l'accord de retrait, en particulier les discussions en cours avec le Royaume-Uni en vue d'identifier des solutions pratiques, dans le cadre du protocole sur l'Irlande et l'Irlande du Nord, afin de résoudre les difficultés rencontrées par la population d'Irlande du Nord, mais également les divergences persistantes relatives à la mise en œuvre de l'accord sur le volet des droits des citoyens..

S'agissant du Protocole, la Commission européenne a présenté, le 13 octobre 2021, un ensemble complet de mesures de flexibilité visant à réduire au minimum les perturbations causées par le retrait du Royaume-Uni et à faciliter la vie quotidienne des citoyens d'Irlande du Nord. Il s'agissait de donner suite aux discussions approfondies qui sont intervenues au cours des mois précédents avec le gouvernement britannique ainsi qu'aux contacts qui ont eu lieu entre la Commission européenne et les dirigeants politiques, les entreprises, la société civile et d'autres parties prenantes en Irlande du Nord.

Le paquet se compose de quatre documents sur les contrôles douaniers, les questions sanitaires et phytosanitaires, l'approvisionnement en médicaments et la participation de l'Irlande du Nord à la gouvernance du protocole. Dans des conditions protégeant l'intégrité du marché intérieur, il propose de faciliter la circulation des marchandises entre la Grande-Bretagne et l'Irlande du Nord pour les marchandises destinées à rester en Irlande du Nord. Cette facilitation est rendue possible par une série de garanties et une surveillance accrue du marché afin de veiller à ce que ces marchandises n'entrent pas dans le marché unique.

Depuis lors, un certain nombre de réunions aux niveaux technique et politique ont eu lieu entre l'Union européenne et le Royaume-Uni.

Suite à ces discussions, le 17 décembre 2021 la Commission a présenté des propositions législatives de l'Union européenne visant à garantir la continuité à long terme de l'approvisionnement en médicaments de l'Irlande du Nord en provenance de Grande-Bretagne et à répondre aux problèmes d'approvisionnement qui subsistent à Chypre, en Irlande et à Malte. Ces propositions sont en cours de discussion au Conseil et au Parlement européen.

Les 13 et 14 janvier 2022, le vice-président de la Commission, Maroš Šefčovič, a rencontré la ministre britannique des affaires étrangères, Liz Truss. Ils sont convenus que les experts se réuniraient cette semaine dans le cadre de discussions approfondies et qu'ils se réuniraient à nouveau le 24 janvier.

S'agissant des droits des citoyens, les ministres reviendront sur les divergences d'interprétation portant sur des éléments structurels de l'accord de retrait, qui persistent malgré des mois de discussion, notamment en ce qui concerne l'articulation entre le statut intermédiaire (« pre-settled ») et le statut définitif (« settled ») des bénéficiaires de l'accord de retrait au Royaume-Uni.

Les ministres aborderont également les enjeux de la mise en œuvre de l'accord de commerce et de coopération, en particulier la pêche ou les questions de concurrence équitable. Sur la pêche, malgré les progrès accomplis, un certain nombre de navires éligibles à la pêche dans les eaux territoriales britanniques ou dans les eaux des îles anglo-normandes sont encore en attente. Sur la concurrence équitable, la situation reste suivie avec attention au niveau du Conseil Affaires générales.

Enfin, les ministres entendront également un point de situation quant aux négociations en cours entre l'Union européenne et le Royaume-Uni en ce qui concerne Gibraltar.

[Protocole sur l'Irlande et l'Irlande du Nord: la Commission propose des dispositions sur mesure au profit de l'Irlande du Nord \(communiqué de presse de la Commission européenne, 13 octobre 2021\)](#)

[Relations entre l'UE et le Royaume-Uni: la Commission tient sa promesse d'assurer la continuité de l'approvisionnement en médicaments de l'Irlande du Nord, ainsi que de Chypre, de l'Irlande et de Malte \(communiqué de presse de la Commission européenne, 17 décembre 2021\)](#)

[Déclaration conjointe du vice-président Maroš Šefčovič et de la ministre britannique des affaires étrangères, Liz Truss \(14 janvier 2022\)](#)
